

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU PETROLE

OK
5
DECRET N° **2018-796**/PRN/MPe

du 15 novembre 2018

portant approbation de l'Avenant n°1 au Contrat de Partage de Production (CPP) relatif au Bloc KAFRA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier de la République du Niger ;
- Vu le décret n° 2007-082/PRN/MME du 28 mars 2007, fixant les modalités d'application de la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier de la République du Niger ;
- Vu le décret n° 2015-380/PRN/ME/P du 16 juillet 2015, portant approbation et publication au Journal Officiel du Contrat de Partage de Production (CPP) entre la République du Niger et la société SONATRACH International Petroleum Exploration and Production Corporation BVI, relatif au bloc KAFRA ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n° 2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2017-094/PRN/MPe du 17 février 2017, portant organisation du Ministère du Pétrole ;
- Sur rapport du Ministre du Pétrole ;

OK
5

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article premier : Est approuvé tel qu'annexé au présent décret, l'Avenant n°1 au Contrat de Partage de Production, relatif au Bloc KAFRA.

Article 2 : Le Ministre du Pétrole est chargé de l'application du présent décret qui sera publié avec ledit Avenant au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 15 novembre 2018

Signé : Le Président de la République

ISSOUFOU MAHAMADOU

Le Premier Ministre

BRIGI RAFINI

Le Ministre du Pétrole

FOUMAKOYE GADO

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général
Adjoint du Gouvernement



LARWANA IBRAHIM

